

TAPIS / RUGS

vente

Jeudi 27 mars 2014 à 14h30

LECLERE-Maison de ventes
5, rue Vincent Courdouan 13006 Marseille

expositions

Mercredi 26 mars de 10h00 à 19h00

Jeudi 27 mars de 10h00 à 12h00



commissaires-priseurs

Damien Leclere & Delphine Martin-Orts

expert

Yohann GISSINGER
Tél. : +33 (0)6 88 00 20 41
gissinger@leclere-mdv.com



“ TOUT VRAI REGARD EST UN DESIR ”

(Impromptu, sans date, in Poésies posthumes d'Alfred de Musset)

Nous vous invitons à parcourir ces quelques pages illustrées de tapis anciens et espérons que vous y trouverez du plaisir. Ainsi, probablement qu'à l'avenir, lorsque vous croiserez du regard l'un de ces objets vous ressentirez un désir. Ce n'est pas du désir de posséder un objet dont il s'agit, mais plutôt de celui d'accéder à un ailleurs par la rêverie, en vous laissant transporter par les matières, les couleurs et les formes des pièces présentées.

Osez quitter vos habitudes pour imaginer de lointaines contrées, d'autres modes de vie, des paysages différents, des époques révolues, car il est possible de développer un goût pour une esthétique et des traditions différentes de celles que nous connaissons déjà !

Pour cela il faut préalablement parvenir à s'affranchir de la classique division imaginaire entre l'occident et l'orient, en considérant que depuis des temps immémoriaux la seule frontière existante est d'ordre intellectuel.

Nous espérons que vous saurez apprécier les qualités historiques et esthétiques des tapis de ce catalogue, car pour cette première vente, c'est parmi des centaines de pièces qui nous ont été proposées que nous avons opéré un choix et n'en avons retenu qu'une pincée.

Yohann Gissingner

01 - TAPIS « STAR » KAZAK / 'STAR' KAZAK RUG

Caucase du Sud - XIXème s. / South Caucasus - XIXth c.

Les « Star » Kazak se distinguent d'autres tapis caucasiens par des formes géométriques plus exubérantes et un ordonnancement de couleurs constant : fond blanc, étoiles bleues, médaillons à crochets rouges...

Selon certains auteurs (« *Star Kazaks* », *Hali*, 1980, vol.3, no.1, pp.17-26), les tapis de cette famille peuvent être classés en 4 groupes (A, B, C et D) en fonction de critères esthétiques et notamment selon le type de bordure utilisée. D'après cette classification, la pièce que nous vous présentons appartient au groupe B dont une dizaine de pièces seulement ont été publiées à ce jour (<http://www.rugtracker.com/> « A star Kazak atlas », by John Taylor.)

De petits motifs de remplissage disséminés de façon aléatoire ajoutent une touche d'effervescence à une composition géométrique dynamique, qui possède un grand impact visuel.

230 x 125 cm.

7ft.54in. x 4ft.10in.

3 000 / 5 000 €



02 - TAPIS KURDE HERIZ / KURDISH HERIZ RUG

Azerbaïdjan Oriental - Seconde moitié du XIX^{ème} s. / East Azerbaijan - Second half of the XIXth c.

Cette pièce est typique des ateliers urbains de l'Azerbaïdjan oriental.

Issue d'une production non-commerciale, c'est-à-dire qui n'est pas destinée au commerce avec l'Occident, cette pièce n'a été soumise ni aux goûts ni aux formats occidentaux. Ce type de tapis était prisé par des familles orientales aisées de l'époque qui l'utilisaient au sol de grandes salles communes.

Pour ces raisons, ils ne sont apparus que très rarement sur le marché occidental et la présence de trames en coton suggère une production de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. La grande échelle du dessin ainsi que la couleur jaune du fond en font une pièce hors norme, extrêmement décorative. Une pièce similaire a été publiée dans Hali n°103 page 139.

615 x 255 cm.
20ft.17in. x 8ft.36in.

4 500 / 6 000€





03 - TAPIS KIRSEHIR / KIRSEHIR RUG

Anatolie Centrale (Turquie), Kırsehir XIX / XXème s. / Central Anatolia (Turkey), Kırsehir XIX / XXth c.

Sa structure, sa bordure à décor d'œillets multicolores et ses couleurs sont typiques des « Kırsehir ».

L'absence de contour des motifs ainsi que les contrastes de couleurs en font une pièce vibrante, dont les médaillons bleu et vert semblent flotter au dessus du fond de couleur fuschia.

A noter la présence d'une teinte fanée localement dans la partie basse de la composition, mais qui n'enlève rien au mérite de la pièce.

130 x 100 cm.
4ft.26in. x 3ft.28in.

450 / 600 €



04 - TAPIS GAZIANTEP / GAZIANTEP RUG

Anatolie du Sud Est (Turquie) - XXème S. / South East Anatolia (Turkey) - XXth c.

Ces tapis sont réputés avoir été tissés par les « Yuruks » (peuple kurde).

La bordure très élaborée de ce tapis est caractéristique de cette région de la Turquie. Les lisières, décorées de fils multicolores sur toute leur longueur, sont également typiques de nombreux tissages artisanaux ruraux. Le caractère rustique de cette pièce est accentué par ses contours irréguliers qui lui confèrent une expression particulière.

Sa laine est de belle qualité, ses teintes sont cristallines et saturées. Le blanc de la bordure ainsi que celui des losanges centraux séduisent l'œil à chacun de ses passages.

186 x 113 cm.
6ft.10in. x 3ft.70in.

350 / 500 €



05 - TAPIS YÜNCÜ / YÜNCÜ RUG

Anatolie de l'Ouest (Turquie) - XIXème s. / West Anatolia (Turkey) - XIXth c

Comme le soulignaient W.Brüggemann et H. Böhmer dans leur ouvrage¹, ce type de tapis demeure très mystérieux ; il est attribué à la tribu Yüncü.

Ceux qui s'intéressent aux kilims d'Anatolie reconnaîtront dans ce tapis un vocabulaire particulier : avec notamment, un jeu de crochets alternés internes d'où résultent à la fois un effet visuel hypnotique ainsi qu'une lecture double de la pièce selon que l'on se concentre sur l'image positive ou négative. De nombreuses formes ont un caractère anthropomorphe. Sa bordure présente volontairement une variation de ses motifs (zig-zag / forme arborescente). Ses teintes, peu nombreuses et parfaitement complémentaires sont saturées et profondes.

Outre son format quasi-carré, cette pièce possède d'autres particularités. Ainsi, on y trouve une rangée horizontale et centrale de velours pourpre noué à l'envers (velours dirigé vers le dos), ainsi qu'un losange noué dans l'une de ses parties en kilim bleu.

Le contraste entre la grande liberté d'exécution de la bordure et les symétries complexes du champ, révèle une maîtrise parfaite de la technique, malgré des conditions de tissage qui ont été rudimentaires (village ou campement).

La pièce publiée qui présente le plus de similitudes esthétiques avec le tapis que nous vous proposons est celle illustrée dans l'ouvrage de Werner Grote-Hasenbalg, « Der Orientteppich »².

130 x 125 cm.

4ft.26in. x 3ft.93in.

2 000 / 3 000 €

¹. BRÜGGEMANN W et BÖHMER H. Teppiche der Bauern und Nomaden in Anatolien. Hannover: Kunst & Antiquitäten, 1980, p.272-273.

². Grote-Hasenbalg W. DER ORIENTTEPPICH. BAND II. 1922. Tafel 20 (sog. Bergamo).

06 - TAPIS HERIZ A MEDAILLON / MEDALLION HERIZ RUG

Nord Ouest de la Perse (Azerbaïdjan) - XIXème s. / North West Persia (Azerbaijan)- XIXth c.

Ces tapis sont parmi les plus recherchés et les plus cotés des pièces décoratives anciennes. La production « Hériz » ancienne a pour caractéristique principale la « géométrisation » des motifs persans.

La composition à médaillon central et écoinçons est elle aussi un grand classique persan. Sa réinterprétation par les ateliers de cette région a donné naissance à un genre intemporel, qui s'adapte à tous les styles d'intérieurs occidentaux depuis plus d'une centaine d'années.

Les proportions de son médaillon et du fond sont harmonieuses, ses teintes sont nettes comme du cristal et s'accordent parfaitement entre elles. Le fond ivoire confère une profondeur à la composition qui lui permet de trouver son équilibre.

Il s'agit d'une pièce de gentleman, élégante et puissante à la fois.

357 x 277 cm.

11ft.71in. x 8ft.43in.

8 000 / 10 000€



07 - TAPIS A PALMETTES / SHIELD CARPET

Caucase de l'Est XVII / XVIIIème s. / East Caucasus XVII / XVIIIth c.

La grande longueur de cette pièce la destinait à une vaste et noble demeure.

Son champ est composé d'un treillis arborescent de fines tiges circulant autour de divers motifs végétaux stylisés sur un fond bleu nuit. Sa bordure blanche et étroite file tout autour comme un liseré, rythmée par l'alternance de petites formes colorées. Ses fils de chaîne ainsi que ses fils de trame sont en soie.

Depuis plusieurs siècles dans ces territoires du Caucase, un style aux lignes anguleuses s'est imposé. Cette pièce en est une preuve, avec cette réinterprétation abstraite et géométrique des éléments décoratifs curvilignes safavides (persans) tels que les palmettes et les feuilles dentelées, et Ottomans (turcs) cette architecture particulière du champ.

Une classification a été établie par Messieurs Pinner et Franses en 1978¹. Dans cet article, comme dans l'ensemble de la littérature spécialisée, cette famille de tapis est appelée «shield carpet» (tapis bouclier) en référence à l'héraldique occidentale. Ces grands motifs de palmettes contenant eux-mêmes d'autres motifs symétriques rappellent en effet la composition médiévale des blasons occidentaux.

Encore selon ces auteurs, cette famille de tapis «boucliers» peut être divisée en 7 groupes. Celui que nous vous présentons appartient au groupe 2. Les groupes 1 et 2, sont considérés comme les plus anciens, ils ont en commun la vigueur d'une construction d'ensemble complexe et archaïque. Par le jeu du quadrillage composé de fines tiges arborescentes, ces pièces autorisent une lecture multidirectionnelle (dans la longueur, la largeur, et en diagonale). Celles plus tardives -de loin beaucoup plus nombreuses- s'apparentent davantage à une simple accumulation de palmettes rangées côte à côte et n'ont pas cette structure d'ensemble du champ.

Avec prudence et imprécision, les auteurs de l'article susdit affirment que le groupe 2 ne peut être plus tardif que le XVIIIème siècle. Cependant, sans pouvoir le confirmer scientifiquement (notamment en l'absence d'une datation en laboratoire par le carbone 14), la rareté des tapis des deux premiers groupes (6 en tout²) et le caractère « médiéval » très présent de leur composition, permettent de penser que ces pièces sont (beaucoup ?) plus anciennes.

Aucun exemple complet (non fragmentaire) du groupe 2 n'avait été publié avant l'exposition réalisée par Magdalena Pickowa en 2006, où était présentée une pièce de ce type issue de *l'ancienne collection du professeur Vladimir Kulczycki*.

Le tapis que nous vous présentons est donc un document historique d'une extrême rareté qui n'a jamais été publié auparavant.

410 x 190 cm.

13ft.45in. x 6ft.23in.

25 000 / 35 000€

¹. PINNER R. et FRANCES M., *Caucasian shield carpets*, 1978, Hali n°1, pp.4-22. http://issuu.com/halipublicationslimited/docs/caucasian_shield_carpets_web.artic/2

². Groupe 1 : 2 pièces : musée des arts décoratifs, Paris ; Hermitage museum, Leningrad. Groupe 2 : 3 pièces : Kestner museum, Hannover ; museum für Islamische kunst, Berlin-Dahlem ; pièce appartenant à l'ancienne collection du professeur Vladimir Kulczycki et publiée en 2006 « Dragons in Krakow », Hali issue 149 November-December 2006, p. 99.





08 - ASMALIK YOMUD / YOMUD ASMALYK

Turkestan Occidental (Asie Centrale) - XIX^{ème} s. / West Turkestan (Central Asia) - XIXth c

Ce type de pièces de petites dimensions et aux formes étranges était destiné à parer les flancs d'un chameau lors d'une cérémonie de mariage. Elles étaient considérées comme des objets de valeur jouant un rôle cérémonial, et sont caractéristiques des traditions des tribus Yomud et Tekke.

Ces petites pièces étaient dit-on nouées par la mariée elle-même, et illustraient son talent de tisserande, aussi accordaient elles un grand soin à leur confection en les réalisant avec une très grande finesse.

Notre asmalik arbore une rare et superbe bordure.

Source : Enza MILANESI, *Le tapis : les provenances, l'art, l'histoire*. Gründ, Paris, 1999.

121 x 72 cm.

3ft.97in. x 2ft.36in

700 / 1 000 €

ORDRE D'ACHAT

TAPIS

Vente Jeudi 27 mars 2014 à 14h30 / 5, rue Vincent Courdouan 13006 Marseille

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

VILLE :

TEL. (DOMICILE) : TEL. (PORTABLE) :

E-MAIL : FAX :

ORDRE D'ACHAT

Après avoir pris connaissance des conditions de vente décrites dans le catalogue, je déclare les accepter et vous prie d'acquiescer pour mon compte personnel aux limites indiquées en euros, les lots que j'ai désignés ci-dessous. (Les limites ne comprenant pas les frais).

ENCHERE PAR TELEPHONE

Je souhaite enchérir par téléphone le jour de la vente sur le(s) lot(s) ci-après.

Tél. :

LOT N°	DESCRIPTION DU LOT	LIMITE EN €

REFERENCES BANCAIRES OBLIGATOIRES A NOUS COMMUNIQUER

Ci-joint mon Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.)

Je n'ai pas de R.I.B., je vous précise mes références bancaires :

Code banque :

Code guichet :

N° de compte :

Clé :

Les ordres d'achat doivent impérativement nous parvenir au moins 24 heures avant la vente.

A renvoyer à : LECLERE Maison de Ventes aux enchères

5, rue Vincent Courdouan 13006 Marseille - Fax: 04 91 67 36 59

Je confirme mes ordres ci-dessus et certifie l'exactitude des informations qui précèdent.

DATE ET SIGNATURE :

Les informations recueillies sur les formulaires d'enregistrement et/ou d'ordre d'achat sont obligatoires pour participer à la vente puis pour la prise en compte et la gestion de l'adjudication par Leclere MDV. Elles sont aussi destinées à vous présenter les autres offres de Leclere MDV ou, sauf si vous cochez les cases ci-dessous, de ses partenaires.

Je ne souhaite pas que la maison de vente aux enchères m'adresse ses offres

Je ne souhaite pas que les partenaires de la maison de vente aux enchères m'adressent leurs offres.

Vous pouvez connaître et faire rectifier les données vous concernant, ou vous opposer pour motif légitime à leur traitement ultérieur, en adressant une demande écrite accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité à la maison de ventes, 5 rue Vincent Courdouan 13006 Marseille ou par email à contact@leclere-mdv.com
Leclere MDV est adhérent au Registre central de prévention des impayés des commissaires-priseurs auprès duquel les incidents de paiement sont susceptibles d'inscription. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes sont à exercer par le débiteur concerné auprès du Synev, 15 rue Freycinet 75016 Paris.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Leclere maison de ventes est une société de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régie par la loi du 10 juillet 2000 et agréée sous le numéro 2006-602. En cette qualité Leclere maison de ventes agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur. Les rapports entre Leclere maison de ventes et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales :

la vente se fera expressément au comptant. Le plus offrant et le dernier enchérisseur sera l'adjudicataire et aura l'obligation de payer comptant. Les acquéreurs paieront en sus des enchères les frais suivants par lot : 25,8% TTC.

CONSEILS AUX ACHETEURS

Attribué à : signifie que l'œuvre a été exécutée pendant la période de production de l'artiste mentionné et que des présomptions désignent celui-ci comme l'auteur vraisemblable ou possible sans certitude.

Entourage de : le tableau est l'œuvre d'un artiste contemporain du peintre mentionné qui s'est montré très influencé par l'œuvre du maître.

Atelier de : sorti de l'atelier de l'artiste, mais réalisé par des élèves sous sa direction.

Dans le goût de : l'œuvre n'est plus d'époque.

Les indications données par Leclere maison de ventes sur l'existence d'une restauration ou d'un accident affectant le lot, sont exprimées pour faciliter son inspection par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle. L'absence d'indication d'une restauration d'un accident dans le catalogue, les rapports ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé. Inversement, la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts. Les dimensions ne sont données qu'à titre indicatif.

Une exposition ayant lieu au préalable, permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. Les éventuelles modifications au catalogue seront annoncées verbalement pendant la vente et notées sur le procès verbal.

ORDRE D'ACHAT

Pour les personnes ne pouvant assister à la vente, un formulaire d'ordre d'achat inclus dans le catalogue est à remplir. Leclere maison de ventes agira pour le compte de l'enchérisseur, selon les instructions contenues dans le formulaire d'ordre d'achat. Les ordres d'achat sont une facilité pour les clients, Leclere maison de ventes n'est pas responsable d'avoir manqué d'exécuter un ordre par erreur ou pour tout autre cause.

REGLEMENT

- En espèces : jusqu'à 3 000 euros frais et taxes compris lorsque le débiteur a son domicile fiscal en France ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle et jusqu'à 15 000 euros frais et taxes compris lorsque le débiteur justifie qu'il n'a pas son domicile fiscal en France et n'agit pas pour les besoins d'une activité professionnelle.

- Par chèque ou virement bancaire.

Les chèques tirés sur une banque étrangère ne seront autorisés qu'après l'accord préalable de Leclere maison de ventes. Il est demandé aux acheteurs de fournir une lettre accreditive de leur banque pour une valeur avoisinant leur intention d'achat.

Tous frais et taxes bancaires (frais, transferts, virements...) seront à la charge de l'acquéreur.

DEFAUT DE PAIEMENT

Conformément à l'article 14 de la loi n° 2000-642 du 10 juillet 2000, à défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai d'un mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

RETRAIT DES ACHATS

Les objets ne pourront être délivrés qu'après paiement intégral du prix de l'adjudication frais compris. Dès l'adjudication, les achats seront sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, et Leclere maison de ventes décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir et ceci dès l'adjudication prononcée. Les achats qui n'auront pas été retirés dans les dix jours de la vente pourront être transportés dans un lieu de conservation aux frais de l'adjudicataire.